

DATES D'OUVERTURES ET LIMITES DE PRISES POUR LA PÊCHE

DANS LA ZEC LESUEUR

2025

ZEC LESUEUR	ESPÈCES	DATES D'OUVERTURES
Saison 2025	Achigans	<u>15</u> juin au <u>31</u> octobre
	Brochets, dorés	16 mai au <u>31</u> octobre
	Esturgeon jaune	<u>15</u> juin au <u>31</u> octobre
	Ombles, truites	2 mai au 7 septembre
	Touladi, ouananiche	
	Maskinongé, perchaude	2 mai au <u>31</u> octobre
	Autres espèces	

- Il est interdit de prendre et de garder, ou d'avoir en sa possession un **doré jaune** de moins de **32 cm** ou de plus de **47 cm** de longueur provenant des eaux du territoire de la **ZEC Lesueur**. :
- **Note¹** - Lorsqu'on a en sa possession, ailleurs qu'à sa résidence permanente, du poisson pris à la pêche sportive, celui-ci doit être dans un état tel qu'on peut en déterminer l'espèce, la longueur et le nombre. Lorsqu'une limite de longueur ou une gamme de longueur s'applique, le poisson doit être transporté de manière à pouvoir en mesurer la longueur.
- **Note²** - À ces endroits, il est cependant permis d'avoir en sa possession l'équivalent en filets d'un doré jaune si les filets sont découpés en «portefeuille». Les 2 filets doivent mesurer de 24 cm à 35 cm, mesurés du bout de la nageoire caudale au point d'attache arrière de la nageoire pectorale au filet. Ces nageoires doivent demeurer sur les filets.
- **Il est préférable de transporter le doré hors de la ZEC à l'état plein ou éviscéré seulement. De cette manière il est possible de peser les captures à des fins d'une meilleure gestion de la pêche.**
- Seulement la pêche à la ligne est permise pour le doré.

LIMITES DE PRISES

Achigans	6 en tout
Brochets	6 en tout
Doré jaune et doré noir	6 en tout
Esturgeons	1 en tout
Ombles	10 ombles en tout, dont un maximum de 2 ombles chevaliers
Ouananiche	3
Touladi, Omble moulac,	
Ombles lacmou	2 en tout
Maskinongés	2
Truites	5
Perchaude	50
Autres espèces	Aucune limite

LÉGENDE : ^a : Sous toutes réserves.

Nouveautés en gras

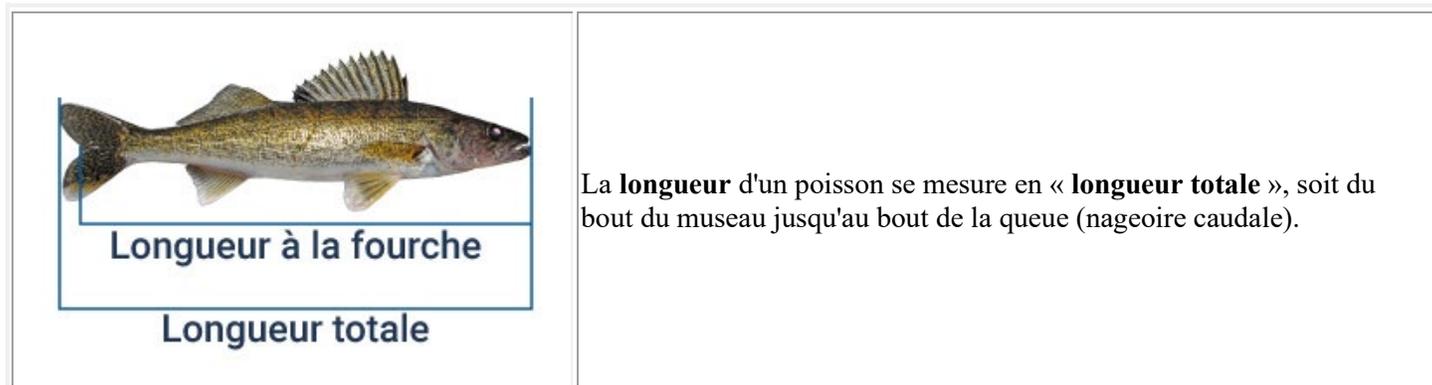
Toutes les périodes particulières se retrouvent dans l'ordonnance provinciale modifiant le règlement de pêche du Québec (art. 313, 314)

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE DANS LA ZEC LESUEUR EN 2025

PLAN D'EAU	ESPÈCES	DATES D'OUVERTURES^a
Crevier, lac	Toutes les espèces	Les samedis 21 juin et 28 juin seulement
Foin, Grand lac à	Toutes les espèces	20 juin au 7 septembre
Lesueur, lac et Avalon, lac et Orphan, lac et Nargile, lac	Brochets, dorés	7 juin au <u>31</u> octobre
	Autres espèces	Mêmes périodes que la ZEC

Doré : Limite de longueur / Notes

Comment mesurer les poissons :



Pour l'application de la limite de longueur des dorés jaunes, le poisson peut être transporté en **entier** ou « en portefeuille », s'il est en filet. Ils doivent avoir la longueur suivante :

- Dans le cas d'un doré jaune dont la gamme de longueur exploitée est fixée à 32 centimètres et plus et à moins de 47 centimètres, les deux filets doivent mesurer de 24 cm à 35 cm, mesurés du bout de la nageoire caudale au point d'attache arrière de la nageoire pectorale au filet. Les filets doivent être reliés par la nageoire caudale. De plus, les nageoires pectorales ainsi que la peau doivent adhérer au filet.
- En nettoyant le poisson avant de le transporter, veillez à ce qu'on puisse en identifier l'espèce, en calculer le nombre et, le cas échéant, en mesurer la longueur. Toutefois, **Il est préférable de transporter le doré hors de la ZEC à l'état plein ou éviscéré seulement. De cette manière il est aussi possible de peser les captures à des fins d'une meilleure gestion de la pêche.**

Comment faire des filets portefeuille

Vous devez alors vous assurer de laisser la peau sur la chair et de la découper de la façon suivante :

- Pratiquez l'incision à l'avant de la nageoire pectorale (au niveau de l'opercule).
- Passez le couteau en direction de la queue tout en longeant la colonne vertébrale.
- Arrêtez la coupe juste avant la nageoire caudale.
- Répétez l'opération de l'autre côté.
- Coupez la colonne vertébrale en conservant les deux filets attachés à la nageoire caudale.

